

Médaille d'Or

Préparé par la
Mairie

Mai 2011

MÉDAILLE D'OR DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES

La médaille d'or est la plus haute distinction de la Ville de Sept-Îles remise pour souligner l'apport d'un citoyen ou d'une citoyenne de la Ville de Sept-Îles au rayonnement de la municipalité ou qui a participé de façon significative à son évolution.

Elle vise à reconnaître les personnes qui ont fait preuve d'excellence, qui ont accompli des réalisations peu communes et qui ont contribué de façon exceptionnelle au mieux-être de la Ville de Sept-Îles et de sa population sur le plan communautaire, social, culturel, sportif et/ou économique et ce, bénévolement depuis au moins vingt-cinq ans (une distinction doit être faite entre le travail pour lequel le candidat a été rémunéré et celui qui a été accompli bénévolement).

Veillez noter qu'une personne peut recevoir la médaille de la Ville de Sept-Îles à titre posthume.

Veillez présenter deux lettres d'appui de secteurs différents pour appuyer la demande de mise en candidature.

CRITÈRES

Le rayonnement : L'effet sur le milieu ou la communauté locale, régionale ou nationale, le type de service rendu ou son utilité ;

La détermination : Les activités bénévoles se sont poursuivies malgré les contraintes et les obstacles rencontrés ;

La capacité de mobilisation : La personne bénévole agit activement pour mobiliser les ressources humaines et pour réunir les ressources matérielles et financières nécessaires afin de réaliser un projet ou de remplir la mission d'un organisme ;

L'engagement personnel et social : Cet élément correspond au nombre d'années de service de la personne bénévole et au nombre d'heures qu'elle consacre au bénévolat à chaque semaine ;

L'innovation : La personne bénévole a innové dans son action bénévole ou a contribué de façon originale à la poursuite d'activités en cours, à la mise sur pied d'un projet ou à la création d'un nouveau service ou différents de ceux qui existaient déjà.

Note : seul les dossiers complets seront considérés.

